|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo_AFEMCI**ASSOCIATION DES FEMMES CHERCHEURES**  **DE CÔTE D’IVOIRE** |  |  **REPUBLIQUE DE COTE D’IVOIRE** *Union - Discipline - Travail*  |



**TERMES DE REFERENCE**

**><**

**CEREMONIE D’INVESTITURE DE LA PRESIDENTE DE L’ASSOCIATION DES FEMMES CHERCHEURES DE CÔTE D’IVOIRE (AFEMC-CI) ET DU BUREAU**

***LE MARDI 02 AOÛT 2022***

**TERME DE REFERENCE**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La Côte d’Ivoire, à travers ses dispositions législatives et règlementaires et la signature de plusieurs conventions internationales, s’est engagée à faire de la question du genre une priorité d’action. En effet, la promotion des droits politiques des Femmes est une exigence démocratique et un impératif de bonne gouvernance, essentiel pour un développement socio-économique durable. A cet effet, la Côte d’Ivoire a renforcé son dispositif normatif à travers l’adoption de la constitution n° 2016-886 du 8 novembre 2016.Cette Constitution dispose en son article 36, que **« l’Etat œuvre à la promotion des droits politiques de la Femme en augmentant ses chances d’accès à la représentation dans les assemblées élues. Les modalités d’application de cet article sont fixées par la loi ».** Ainsi,la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019, favorisant la représentation de la Femme dans les assemblées élues, est le fruit d’une action concertée et inclusive de toutes les parties prenantes, y compris la société civile. Elle constitue une avancée historique en Côte d’Ivoire et donne l’espoir d’atteindre la parité Homme-Femme.

Cette volonté politique s’est également exprimée au plan structurel par la création de la Direction du Genre et de l’Equité (DGE) au sein du Ministère de la Famille, de la Femme et de l’Enfant en 2006 et la mise en place en 2019 de l’Observatoire National de l’Equité et du Genre (ONEG). Le Conseil National de la Femme est une autre illustration de la volonté du Gouvernement d’accorder une priorité à la question du genre.

Ainsi, conscientes du rôle de l’ensemble des populations, notamment des femmes dans le développement économique et social, les femmes chercheures de Côte d’Ivoire, conformément à la loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, ont créé, le 14 janvier 1995, une association dénommée « Association des Femmes Chercheures de Côte d’Ivoire (AFEMC-CI) ». Ce fut un acte visionnaire parce que posé longtemps avant toutes les dispositions législatives, règlementaires et institutionnelles prises au plan internationale.

En effet, l’AFEMC-CI est une association qui regroupe les enseignantes-chercheures et les chercheures de toutes les Universités et Centres de recherche en Côte d’Ivoire. Sa principale mission est d’assurer l’épanouissement professionnel des femmes enseignantes et chercheures. L’AFEMC-CI assure la promotion des femmes chercheures au niveau national et international et appuie les initiatives de ces dernières auprès des organisations gouvernementales et non gouvernementales dans le cadre de la recherche pour le développement.

Cependant, l’environnement de l’enseignement et de la recherche scientifique étant dominé par les hommes, les besoins spécifiques des femmes, en tant que parties prenantes dans cette institution, ne sont pas toujours bien perçus et suffisamment pris en compte. De fait, des pratiques et perceptions nuisibles à l’égalité des sexes, notamment les stéréotypes sexistes, différentes formes de violences basées sur le genre dont le harcèlement sexuel, persistent et entravent le choix, l’exercice et la trajectoire professionnelle des femmes.

Depuis sa création, l’AFEMC-CI a été confiée à deux femmes chercheures. De 1995 à 2015, la présidente fut le Professeur TIDOU Abiba Sanogo Epse KONE, suivie du Professeur KAKOU Rita Carolina Epse YAO, présidente de l’AFEMC-CI de 2016 à Mars 2022. Le 26 Mars 2022, à l’issue d’un scrutin élargi aux sections, Dr (MC) NOBAH Céline Sidonie Koco Epse KACOU-WODJE a été élue Présidente de l’AFEMC-CI avec 349 voix contre 50. Afin de rendre public ce plébiscite, de présenter officiellement la présidente et le bureau de ladite association aux instances gouvernementales, aux Institutions de l’Enseignements Supérieur, aux organisations internationales et aux associations, la cérémonie d’investiture se tiendra le Mardi 02 Août 2022 à 10h00 à l’Amphithéâtre du District de l’université Félix Houphouët Boigny, Abidjan Cocody (UFHB).

1. **OBJECTIFS -**

**II.1.** **Objectif général**

Cette cérémonie vise à installer officiellement la Présidente de l’Association des Femmes Chercheures de Côte d’Ivoire et le bureau entrant.

**II.2.** **Objectifs spécifiques**

Au plan spécifique, l’activité consistera à :

* présenter de façon succincte les innovations des statuts et règlement intérieur de l’AFEMC-CI, puis l’adopter par acclamation;
* remettre officiellement les attestations de participation à l’atelier de révision des statuts et règlement intérieurs;
* présenter les membres des différents secrétariats de sections de l’AFEMC-CI;
* présenter les membres des différentes instances de l’AFEMC-CI;
* investir la présidente du bureau national de l’AFEMC-CI.

**II.3. Résultats attendus**

Au terme de l’activité :

* Les innovations des statuts et règlement intérieurs de l’AFEMC-CI sont présentées, puis adoptées par acclamation ;
* Les attestations de participation à l’atelier de révision des statuts et règlement intérieur sont remises officiellement aux participantes ;
* les membres des différents secrétariats de sections ainsi que les points focaux de l’AFEMC-CI sont présentés ;
* les membres des différentes instances de l’AFEMC-CI sont présentés ;
* la présidente du bureau national de l’AFEMC-CI est investie.
1. **DEROULEMENT**

La cérémonie d’installation de la Présidente de l’AFEMC-CI et de son bureau s’articulera autour de quatre allocutions séparées par des intermèdes musicaux. Après avoir présenté les innovations puis l’adoption par acclamation des statuts et règlement intérieur, les secrétaires des différentes sections seront présentées ainsi que les points focaux UFR et départements. Les membres des différentes instances de l’AFEMC-CI seront présentés suivi de l’investiture de la présidente du bureau national de l’AFEMC-CI.

**LIEU ET DATE**

La cérémonie d’investiture de la Présidente de l’AFEMC-CI et du bureau se tiendra le **Mardi 02 Août 2022 à 10h00** à l’Amphithéâtre du District de l’université Félix Houphouët Boigny, Abidjan - Cocody (UFHB).

**PROGRAMME DE LA CEREMONIE D’INVESTITURE DE LA PRESIDENTE DE L’AFEMC-CI ET DU BUREAU**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **HEURE** | **ACTIVITES** | **RESPONSABLES** |
| 09h00 à 09H40 | Accueil et installation des invités | Commission Accueil |
| 09h40 à 10h00 | Accueil et installation des officiels | Maître de Cérémonie |
| 10h00 à 10h10 |  Salut aux couleurs | Maître de Cérémonie |
| 10h10 à 10h20 | Présentation du programme de la cérémonie | Maître de Cérémonie |
| 10h20 à 10h30 | Intermède musical | Artiste |
| 10h30 à 10h40 | Allocution de la Présidente du Comité d’Organisation  | PCO |
| 10h40 à 10h50 | Allocution du Président de l’Université Félix Houphouët Boigny | Le Président |
| 10h50 à 11h00 | Allocution du Ministre de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique | Le Ministre |
| 11h00 à 11h10 | Intermède musical | Artiste |
| 11h10 à 11h20 | - Présentations des innovations au niveau des statuts et règlement intérieur- Adoption des statuts et règlement intérieur par Acclamation- Remise des attestations de participation à l’atelier de révision des statuts et règlement intérieur | Maître de Cérémonie Présidente du comité d’organisationLes officiels |
| 11H20 à 11h30 | - Présentation des sections et des points focaux ; - Photo de chaque section avec la présidente et les autorités | Maître de cérémonie |
| 11H30 à 11h40 | Intermède musical | Artiste |
| 11h40 à 12h00 | Investiture de la Présidente et des membres du bureau- Présentation des membres d’honneurs ;- Présentation des membres du comité d’orientation scientifique ;- Présentation des conseillères ; - Présentation des commissaires au compte ;- Présentation des membres du bureau ;- Présentation de la Présidente ;- Investiture par le Ministre ; | Présidente du comité d’Organisation ou Maître de Cérémonie |
| 12h00 à 12h10 | Mot de remerciement de la Présidente de l’AFEMC-CI | Présidente de l’AFEMC-CI |
| 12h10 à 12h15 | Allocution finale de Mr le Ministre de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique | Directeur de cabinet |
| 12h15-12h20 | Annonce du lieu du déjeuner et clôture | Maître de Cérémonie |
| 12h20-12h50 | Déjeuner | Commission restauration  |

**BUDGET PREVISIONEL INVESTITURE DE LA PRESIDENTE DE L’AFEMC-CI ET DU BUREAU LE 02 AÔUT 2022**

|  |  |
| --- | --- |
| **DESIGNATION** | **TOTAL (F CFA)** |
| COMMUNICATION* PRESSE
* MAÎTRE DE CEREMONIE
* BANDEROLES ET KAKEMONO
 | **500 000**  |
| LOGISTIQUE |  **500 000**  |
| RESTAURATION | **1 000 000**  |
| AVANCE SUR IMPRESSION DU PAGNE AU LOGO DE L’AFEMC-CI | **600 000** |
| DECORATION AMPHI | **300 000** |
| INTERMEDE ARTISTIQUE | **300 000** |
| FANFARE | **150 000** |
| MAJORETTES | **150 000** |
| FORFAITS INTERESSEMENT COMITE D’ORGANISATION | **500 000** |
| DIVERS - IMPREVUS 10% | **400 000** |
| **TOTAL GENERAL** | **4 400 000** |
| **BUDGET SOLLICITE** | **4 400 000** |